

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : **DEL20240509_04**

Nature de l'acte : **5. INSTITUTIONS VIE POLITIQUE**

Portant : **MODIFICATION HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC**

SEANCE	LIEU DE SEANCE	CONVOCATION	CONSEILLERS EN EXERCICE
05.09.2024 20h00	MAIRIE 74150 VERSONNEX	30.08.2024	14
ORDINAIRE			Quorum : 08

PRESENTS	EXCUSES	REPRESENTES	VOTANTS
10	03	01	11
DA SILVA Amandine FISCHER Adélie GALLIOT Didier GIVEL Marie LAPLACE Gilles (20h15) LAPLACE Robin MARINI Sébastien MOMMER Jean-Yves PHILIPPOT Dominique PITOLLAT Jean-François	ALLEGRET LOMBARD K. MORENO Stéphanie PERCIER Alexandra	DUFRENE Jérôme à GIVEL M.	

Mme le Maire indique que dans le cadre de la réorganisation de la mairie, il convient de modifier les horaires de la mairie. Elle propose :

- Lundi : 14h à 16h30
- Mardi : Fermé au public
- Mercredi : 9H30-11H30
- Jeudi : 15h à 19h00. Permanence du maire et des adjoints jusqu'à 19h30 et sur RDV
- Vendredi : 10h – 11h30

Les permanences téléphoniques seront assurées à ces jours et horaires. En dehors des jours et heures d'ouverture : contacter par mail à l'adresse suivante. accueil@versonnex74.fr

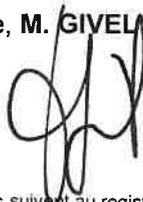
Un tour de table est lancé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** les nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie à compter de ce jour.
2. **DEMANDE** à Mme le Maire, d'informer les différents services de l'Etat et autres correspondants.
3. **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Présent(s)	Votant(s)	Pour	Contre	Abstention(s)
10	11	11	0	0

Le Maire, **M. GIVEL**




Le secrétaire de Séance, **S. MARINI**



Les signatures suivent au registre. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours